

Fiche technique activité		TRA – ACT 127 Version n° 2 11/06/2015
Description brève		
Fabricant matières premières engrais		
	Description	Code
Lieu	Fabricant	PL43
Activité	Fabrication	AC39
Produit	Matières premières pour la fabrication d'engrais, amendements du sol, substrats de culture et boues d'épuration	PR98
Ag/Au/E	Enregistrement	R
Type de n° Agr/Aut	NA	
Guide autocontrôle	-	
Matière première pour la fabrication d'engrais, amendements du sol, substrats de culture et boues d'épuration: produit qui est utilisé comme matière première pour la fabrication d'engrais, amendements du sol, substrats de culture et boues d'épuration et produits connexes par ex. sels de sodium, pierres calcaires moulues, kieserite, urée, formaldéhyde.		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l'activité de la fiche)		
NA		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l'activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
Vente en gros de matières premières pour la fabrication d'engrais, amendements du sol, substrats de culture et boues d'épuration		
Entreposage de matières premières pour la fabrication d'engrais, amendements du sol, substrats de culture et boues d'épuration, pour son propre compte		
Conditionnement de matières premières pour la fabrication d'engrais, amendements du sol, substrats de culture et boues d'épuration, pour son propre compte		
Transport de matières premières pour la fabrication d'engrais, amendements du sol, substrats de culture et boues d'épuration, pour son propre compte		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l'activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l'activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)		
PL47 - Grossiste AC97 - Vente en gros PR66 - Engrais, amendements du sol, substrats de culture et boues d'épuration		
PL29 - Détaillant AC93 - Vente en détail PR66 - Engrais, amendements du sol, substrats de culture et boues d'épuration		
PL47 - Grossiste AC46 - Importation ou échange IN PR 147 - Produits phytopharmaceutiques et agrochimiques		
PL47 - Grossiste AC37 – Exportation ou échange OUT PR 147 - Produits phytopharmaceutiques et agrochimiques		
PL47 - Grossiste AC97 - Vente en gros PR7 - Aliments composés pour animaux producteurs de denrées alimentaires		

PL29 - Détaillant
 AC93 - Vente en détail
 PR7 - Aliments composés pour animaux producteurs de denrées alimentaires

PL47 - Grossiste
 AC97 - Vente en gros
 PR6 - Aliments composés pour animaux autres que producteurs de denrées alimentaires

PL29 - Détaillant
 AC93 - Vente en détail
 PR6 - Aliments composés pour animaux autres que producteurs de denrées alimentaires

PL47 - Grossiste
 AC97 - Vente en gros
 PR210 - Semences pour lesquelles un agrément passeport phytosanitaire est exigé

PL47 - Grossiste
 AC97 - Vente en gros
 PR211 - Semences pour lesquelles un agrément passeport phytosanitaire n'est pas exigé

PL29 - Détaillant
 AC93 - Vente en détail
 PR154 - Semences, matériel de multiplication et plants

Base juridique

AR du 16 janvier 2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire

AR du 28 janvier 2013 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des engrais, des amendements du sol et des substrats de culture

Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)

NA

Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut

NA

Conditions pour attribuer l'Agr/Aut

NA

Informations complémentaires et/ou remarques

NA

Autocontrôle

-

Financement

Secteur de facturation: agrofourniture – engrais.

S'il s'agit de l'activité économique principale de l'unité d'établissement, la contribution AFSCA est fixée selon les quantités produites.